ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmacies minières

Question écrite n° 95191

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'inquiétude des pharmaciens libéraux face au devenir des pharmacies minières exclusivement réservées aux personnes affiliées au régime minier. Ces pharmacies, qui ont un régime fiscal dérogatoire, sont actuellement au nombre de huit sur le bassin d'Alès et voient leur clientèle diminuer consécutivement à la fermeture des sites miniers. Concernant leur devenir, ce type de pharmacies ne peut être transformée en pharmacies libérales car cela les ferait entrer dans le quorum et qu'il n'y a pas de possibilité de création d'officine dans le secteur. La profession craint, par ailleurs, leur mutation en pharmacies mutualistes. Alors que les pharmaciens libéraux subissent de nombreuses réformes par lesquelles ils doivent s'engager dans une démarche d'économie de santé, la décision de financer ces régimes serait arbitraire. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir faire preuve de vigilance et de lui indiquer les mesures qu'il compte entreprendre afin d'éviter l'intégration de ces officines qui seraient incompatibles avec la maîtrise des dépenses de santé et la survie économique du secteur libéral.

Données clés

Auteur : M. Étienne Mourrut
Circonscription : Gard (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 95191
Rubrique : Pharmacie et médicaments
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5344